

Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique

Le Ministre

AFFECTATION	
Courrier réservé n° 13484	
Date de transmission : 14.10.2015	
Original pour réponse	Copie pour information
Cab	DG

Paris, le 13 OCT. 2015

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la situation financière très difficile de notre pays qui se caractérise, entre autres, par un endettement en forte croissance au cours des dix dernières années, a contraint le gouvernement à réduire la dépense publique de 50 Md€ sur la période 2014-2017. Les collectivités territoriales participent à cet effort à hauteur de leur poids dans la dépense publique, soit un effort un peu inférieur à 11 Md€.

Pour aider ces collectivités à faire face à cette diminution exceptionnelle des dotations, le gouvernement prend, en cohérence, une série de mesures pour soutenir directement l'investissement local (mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement ciblé sur des secteurs prioritaires, élargissement de l'assiette du FCTVA) et pour soutenir l'épargne des collectivités (diminution du nombre de normes, assouplissement de règles comptables).

Dans le même esprit, le gouvernement a proposé au titre de la loi de finances 2016 une diminution du taux maximal de cotisation des collectivités territoriales au CNFPT. Cette mesure qui permettra d'alléger la participation financière des collectivités territoriales n'aura aucun effet sur votre offre de formation puisqu'elle a uniquement pour objet de résorber votre excédent actuel de l'ordre de 55 M€.

En effet plusieurs réunions techniques ont permis de mettre en évidence que le budget du CNFPT est structurellement excédentaire ce qui n'a aucune raison d'être dans le contexte financier très tendu que vous n'ignorez pas. Une diminution du taux de cotisation de 1 à 0,9 (au lieu de 0,8 prévu initialement) permettra de ne pas résorber trop rapidement votre excédent et apportera des marges aux collectivités territoriales sans dégrader votre capacité d'action. Ce taux sera ensuite ajusté dans les prochaines années lorsque cet excédent aura disparu.

.../...

Monsieur François DELUGA
Président du CNFPT
80, rue de Reuilly
CS 41232
75572 PARIS Cedex 12

Nos Réf. : DFP/2015/58410C

Je tiens à vous informer que des échanges sont programmés avec les centres de gestion afin de prendre des mesures du même type permettant là encore de résorber leurs excédents inutiles.

Par ailleurs, je me rendrai au CSFPT pour présenter et expliquer cette mesure qui n'aura, je le rappelle, aucun impact sur votre offre de formation et relève exclusivement d'une mesure de bonne gestion.

Espérant que ces éléments seront de nature à vous permettre de mieux appréhender les propositions gouvernementales, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Ben (handwritten signature)


Marylise LEBRANCHU